

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société de Saint-Geniez (Aveyron) qui demande l'organisation de l'instruction publique, lors de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société de Saint-Geniez (Aveyron) qui demande l'organisation de l'instruction publique, lors de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 149;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29006_t1_0149_0000_12

Fichier pdf généré le 01/02/2023

la séance du 7 brumaire dernier; 7°) quatre en-
censeurs de cuivre argenté provenant de la ci-
devant paroisse de cette commune tous lesquels
objets doivent être remis à la Convention en
même temps que la pétition qui doit être pro-
noncée relativement au salpêtre fabriqué en
cette commune (1).

Le président répond :

« Du pain, du fer, du salpêtre et des vertus,
voilà tout ce qu'il faut à un peuple pour être
heureux et libre. Malgré toutes les machinations
infernales des aristocrates, des intrigans, des
modérés, des faux patriotes, nous aurons du
pain, du fer, du salpêtre et des vertus; car la
bienfaisante nature seconde tous nos efforts.
Toutes les places publiques sont transformées
en vastes ateliers où se forgent les armes qui
bientôt, remises dans les mains de nos braves
défenseurs, iront porter la mort et l'effroi dans
les rangs ennemis.

« Les citoyens et citoyennes, les enfans, les
vieillards de toutes les parties de la République,
se disputent l'honorable tâche d'extraire des
entrailles de la terre le salpêtre qui, transmis
dans les tubes foudroyans, doit faire respecter
par tous les despotes coalisés la liberté et l'éga-
lité.

« Quelques hommes immoraux ont voulu
étouffer, au milieu de nous, le germe, le déve-
loppement des vertus publiques et privées;
habituellement à vivre entourés de la corruption
et de tous les vices, ils ne peuvent supporter l'as-
pect de l'homme probe, simple et modeste, et
voudroient trouver partout des propagateurs
de leur doctrine destructive de tout ordre
social: mais cette nouvelle conjuration, non
moins dangereuse que les précédentes, vient
encore d'être déjouée. La Convention nationale,
écho fidèle du vœu du peuple français, inter-
prète de ses sentimens, a proclamé les principes
éternels de la justice et de la raison, elle a
déclaré que la vertu et la probité étoient à
l'ordre du jour: alors ont disparu tous ces
hommes qui n'étoient connus que par leur im-
moralité, leurs vices, leur inutilité. C'est en
vain qu'ils voudroient encore lever la tête, le
peuple les a jugés, il saura les réduire au
silence, et la Convention nationale fera res-
pecter sa volonté. »

La Convention décrète mention honorable des
dons, insertion au bulletin de l'adresse, et de
la réponse du président.

Les deux députations sont admises successive-
ment aux honneurs de la séance (2).

42

Un cavalier jacobin, monté, armé et équipé
par la société révolutionnaire de Chartres, est
admis à la barre, et prête, avant d'aller com-
battre les ennemis de la patrie, le serment de ne
quitter le champ de l'honneur que lorsque tous
les tyrans seront anéantis (3).

Le cⁿ LECESNE. Législateurs,

La Société révolutionnaire des amis du peu-
ple séant à Chartres, offre à la Nation un cava-
lier équipé et monté. J'ai été l'objet de son
choix. Avant d'aller combattre les ennemis de
la patrie, je viens prêter entre vos mains, le
serment de ne quitter les champs de l'honneur
que lorsque tous les tyrans seront anéantis (1).

Mention honorable, insertion au bulletin; le
cavalier est admis à la séance.

43

La société de Saint-Geniez, département de
l'Aveyron, annonce le départ prochain d'un
cavalier jacobin; elle demande qu'on hâte les
travaux sur l'instruction publique.

Mention honorable, insertion au bulletin, et
renvoi au comité d'instruction publique (2).

44

On donne lecture d'une lettre du citoyen
Bourcier, général de brigade à l'armée du Rhin,
adressée au représentant du peuple Rühl; elle
est conçue en ces termes :

*Au quartier-général de Kurweiler,
en Palatinat, le 8 germ. II*

Je t'invite, Citoyen président, à transmettre
le fait suivant à la Convention nationale.

Bernard, maréchal-des-logis au 7^e régiment
de chasseurs à cheval, est entré le premier au
fort Vauban, après l'explosion de plusieurs
mines, et a arraché les mèches qui devoient
allumer et faire sauter le magasin à poudre.

Le général en chef Michaud m'a chargé
d'adresser à ce brave républicain une ordon-
nance de 100 liv., que j'ai accompagnée d'une
lettre en ces termes :

« Le prix de la valeur, citoyen, n'existe pas
dans les coffres de la République: aussi le
général en chef, en me chargeant de t'adresser
l'ordonnance de 100 liv. ci-jointe, s'est tenu bien
loin de vouloir mesurer une gratification sur
les actions qui t'ont signalé; mais les représen-
tans du peuple Lacoste et Baudot ont demandé
le recueil des traits héroïques qui ont illustré
la fin de la campagne, pour appeler la grati-
tude nationale sur les braves défenseurs de la
patrie qui se sont couverts de gloire à cette
époque mémorable; et parmi ces généreux
soldats, Bernard occupe le premier rang.

Ce maréchal-des-logis a répondu qu'il n'avoit
fait que son devoir, et qu'il offroit en don pa-
triotique la somme de 100 liv. qui lui avoit
été accordée par le général en chef.

Je t'adresse en conséquence quatre assignats
de 25 liv., et je désire qu'il soit connu au

(1) C 300, pl. 1054, p. 13.

(2) P.V., XXXIV, 428. J. Sablier, n° 1238; B^{im},
30 germ. (1^{er} suppl^t).

(1) C 297, pl. 1021, p. 35. Cf. P.V., XXXV, 113.
(2) P.V., XXXIV, 427. Mon., XX, 132; Débats,
n° 563, p. 269.

(3) P.V., XXXIV, 428. B^{im}, 23 germ. (2^e suppl^t).